

COMPTE RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° 348

VENDREDI 09 NOVEMBRE 2018 à 19h00 au Centre Administratif à BASSEMBERG

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RIEBEL, Président,

Assisté des Vice - Présidents :

Mme Nicole ZEHNER

MM. Roland MANGIN, André FRANTZ, Serge JANUS, Bernard SCHMITT

ETAIENT PRESENTS:

Mmes Chantal SCHMITT, Yvette WALSPURGER.

MM. Dominique HERRMANN, Emmanuel ESCHRICH, Charles FAHRLAENDER, André REBOUL, Raphaël CHRISTOPHE, Daniel ANCEL, Bernard WOLFF, Rémy SPIES, Jean-Marie SCHWEITZER, Roland RENGERT, Loïc GUYADER, Raymond WIRTH, Rémy BAUER, Jean-Philippe HOLWEG, Alain MEYER, Francis ADRIAN, Claude GARRE, Jean-Georges HIRSCHFELL. Raymond SCHWEITZER,

Suppléants : Marc NIESS.

ETAIENT EXCUSES:

M. Alexandre PITON, Sous-Préfet de Sélestat-Erstein,

M. Antoine HERTH, Député,

M. Laurent KRACKENBERGER, Directeur de l'Antenne CD de Sélestat,

M. Fabien DOLLE donne procuration à M. Dominique HERRMANN,

M. Jean-Pierre PIELA donne procuration à M. Charles FAHRLAENDER,

M. Laurent HERBST donne procuration à M. Alain MEYER,

M. Christian HEIM donne procuration à M. Roland MANGIN,

M. Marc NIESS remplace M. Rémy ANTOINE GRANDJEAN,

Mme Christiane DUTTER donne procuration à Nicole ZEHNER,

M. Gérard CHAMLEY donne procuration à André FRANTZ,

Mme Frédérique MOZZICONACCI.

Suppléants : Jérôme MAIER, Francis LEHRY.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE:

Mme Nicole **DESCHAMPS**, Comptable du Trésor

Mme Christine ZEMB, responsable du Pôle Fonctionnel,

M. Thierry FROEHLICHER, responsable du Pôle Aménagement du Territoire,

La Presse : Mme Lucienne FAHRLAENDER.

Le Président ouvre la séance en remerciant les personnes qui se sont déplacées pour cette réunion, fait part des excusés et des procurations.

En propos liminaire, il se félicite du maintien de la Trésorerie de Villé alors qu'elle devait être fermée au 1^{er} Janvier 2019.

Il informe les membres du Conseil Communautaire des points suivants :

- PLUi: Les réunions publiques (qui ont déjà eu lieu) se passent bien avec en moyenne 40 à 60 personnes présentes. Pour examiner les doléances des administrés et les ajustements à opérer avant l'arrêt du PLUi, il invite les communes à prévoir une réunion de leur Commission Urbanisme la dernière semaine de Novembre.
- AFP: Un courrier a été rédigé en partenariat avec la Communauté de Communes de la vallée de la Bruche et envoyé à la DREAL demandant l'annulation de l'évaluation environnementale imposée à l'AFP du Kinschberg. Ceci est une première lors de la création d'AFP alors que les travaux préconisés entrent pleinement dans la politique paysagère et environnementale de la Communauté de Communes avec la remise en herbe d'anciens terrains agricoles partis en friches.
- Centre Nautique AQUAVALLEES : l'incident survenu au mois d'Octobre au Centre Nautique avec l'intervention d'un fort déploiement de pompiers est issu d'un malencontreux concours de circonstances. Les analyses concernant le traitement de l'air et de l'eau n'ont révélé aucun disfonctionnement.

Enfin, il présente les dépliants remis sur les tables :

- un guide phytosociologique des prairies du Massif des Vosges par Commune,
- un guide du partenariat de l'Office de Tourisme pour chaque élu communautaire (ce document a été présenté officiellement lors de l'AG de l'Office du Tourisme qui s'est déroulée le 7 Novembre 2018),,
- une affiche du Noël à SAINT-PIERRE-BOIS par Commune.

I – APPROBATION du C.R. du Conseil Communautaire N° 347

Une erreur s'est glissée dans le compte-rendu par rapport au dispositif de délibération approuvé lors du Conseil Communautaire du 19 Juillet 2018.

Un paragraphe a été oublié au point III-1.) « Urbanisme – Approbation de la Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de NEUVE-EGLISE ».

Il est donc proposé de rajouter le paragraphe suivant au Conseil Communautaire du 19 Juillet 2018 avant la prise de décision.

« Considérant que les résultats de l'enquête publique justifient d'apporter les changements au dossier de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme indiqués en annexe ; »

Personne n'ayant de question ni de remarque à formuler, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion N° 347 du 19 Juillet 2018 avec l'ajout de l'additif proposé ci-dessus.

II - COMPTES RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS

1.) <u>Commission URBANISME - CONFERENCE DES MAIRES du 13 Septembre</u> 2018

Présenté par Jean-Marc RIEBEL

Cette Commission avait pour objectif de débattre sur les ajustements à effectuer sur les différents documents du PLUi suite à la réunion PPA du 03 Juillet 2018 puis de la réunion du 12 Juillet 2018 organisée en urgence avec le PETR et les services de l'Etat qui souhaitaient réduire de façon drastique les zones urbaines ou à urbaniser.

Choix des zones à décaler de IAU en IIAU

Suite à la réunion des PPA, les services de l'Etat ont estimé que les surfaces urbaines ou à urbaniser, au-delà des enveloppes urbaines du SCOT étaient nettement supérieures au quota attribué par le SCOT pour la vallée de Villé.

Face à cette situation, il a été convenu avec la DDT et le SCOT :

- de calculer les surfaces de toutes les zones A, Ac, N, NI et Uj incluses dans les enveloppes urbaines pour les soustraire de ces enveloppes car elles ne sont pas urbanisables.
- de faire une modification du SCOT avec l'ajout d'un additif à la page 12 du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) proposé par Jean-Philippe STREBLER avec les termes suivant :
 - « Toutefois, le diagnostic territorial dans le cadre des documents locaux d'urbanisme peut faire apparaître que des terrains figurant dans l'enveloppe bâtie de référence définie par le SCOT ne sont pas situés dans des parties agglomérées. La surface de ces terrains peut être ajoutée aux surfaces d'extension urbaine, à condition que :
 - ces terrains présentent une continuité physique avec des espaces agricoles, naturels ou forestiers dont la vocation est garantie par le document local d'urbanisme,
 - ces terrains ne constituent pas de zone urbanisable et que le document local d'urbanisme garantisse leur destination agricole, naturelle ou forestière »
- d'étudier le cas échéant les possibilités de déclassement des zones IAU en IIAU avec les Communes avec examen au cas par cas en fonction des situations.

La conférence des Maires a décidé de donner la priorité à la modification du SCOT avant de faire des modifications sur les zones IAU en gardant toutefois en réserve le travail réalisé par les Communes sur le déclassement de certaine zones IAU en IIAU.

Point sur les secteurs A et N

Pas de zonage spécifique pour les habitations isolées et leurs extensions.

Néanmoins des règles spécifiques doivent être élaborées pour être ensuite soumises à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

(Article L 151-12 du Code de l'Urbanisme).

Il est donc proposé d'apporter les précisions suivantes dans le règlement :

- Rappel Zone N : extension dans la limite de 200 m² d'emprise au sol maximum (maison initiale + extension) par unité foncière,
- Rappel Zone A : extension mesurée (maison initiale + 1/3)
- remplacer le terme « construction » par « bâtiment d'habitation » dans le règlement
- Abri de jardin : un seul par unité foncière à condition de ne pas dépasser 40 m² au sol, 3,50 m de hauteur et d'être situé à moins de 20 m de l'habitation principale
- Toutes les constructions sont conditionnées à une bonne intégration paysagère.

La conférence des Maires a validé ces propositions

Point sur les abris à animaux

Maintien dans tout le règlement des abris à animaux à 30 m² ouvert d'un coté car si l'on apporte plus de précisions cela nécessitera un zonage spécifique.

La conférence des Maires a validé cette proposition

Point sur les abris de jardin

Maintien dans tout le règlement des abris de jardin à 40 m² sans plus de précisions sur le type de fondation

La conférence des Maires a validé cette proposition

Proposition de réajustement du PADD

Sur le contenu du PADD, des compléments et des modifications ont été demandés par les PPA.

La conférence des Maires a validé les ajustements proposés.

Proposition de modification des OAP

- Rajout des surfaces sur toutes les OAP
- Suppression des chiffres et rajout de ces éléments dans le règlement pour :
 - le nombre d'arbres/parcelle
 - le % des terrains qui doit rester perméable
 - la taille minimale de l'opération pour démarrer les travaux (seuil de 0,30 ha uniquement à NEUVE-EGLISE).

Par ailleurs, suite à la demande du Département d'indiquer les flux générés par les secteurs OAP, il est proposé de mentionner ces informations dans le rapport de présentation.

La conférence des Maires a validé ces propositions et décidé de ne pas mentionner de taille minimale d'opération y compris dans le règlement.

Proposition de modification du règlement écrit

La conférence des Maires a validé les modifications apportées :

- à la présentation générale,
- à l'article 1 des dispositions toutes zones et de la zone Uj,
- à l'article 2 des dispositions toutes zones et des zones IAUe, A et N,
- à l'article 6 uniquement pour la zone UB,
- à l'article 7 des zones UA, UB, IAU,
- à l'article 8 de la zone UA,
- à l'aricle14 des dispositions toutes zones,
- à l'article 15 des zones UA, UB, UE, IAU, IAUe,
- à l'article 16 des zones UB, UE, IAUe, IAUx et A,
- à l'article 18 des dispositions toutes zones et de chaque zone,
- à l'article 21 des dispositions toutes zones.

Proposition de modification du règlement graphique

Sur ces documents seront :

- apportés les derniers ajustements des Communes,
- rajoutés 2 zones UE, l'une prévue pour l'extension de la station d'épuration à NEUBOIS et l'autre pour l'implantation du poste ENEDIS à NEUVE-EGLISE (voir périmètres sur diapos 27 et 28 de l'annexe 1),
- supprimés la trame «espace planté à conserver ou à créer».

La conférence des Maires a entériné ces modifications.

Calendrier

La conférence des Maires a reprogrammé les réunions publiques, qui ont été annulées au mois de Septembre à cause des nombreuses remarques émises par les Personnes Publiques Associées sur le PLUi de la vallée de Villé, aux dates suivantes :

Dates	Lieux	Communes concernées	
Mardi 23 Octobre 2018 à 20h00	Salle des Fêtes de Dieffenbach au Val	Dieffenbach au Val, Neubois, Neuve-Eglise	
Mardi 30 Octobre 2018 à 20h00	Foyer Saint-Antoine à Maisonsgoutte	Breitenbach, Maisonsgoutte, Saint-Martin, Steige	
Lundi 05 Novembre 2018 à 20h00	Salle des Fêtes de Triembach-au-Val	Saint-Maurice, Saint-Pierre- Bois, Thanvillé et Triembach- au-Val	
Lundi 12 Novembre 2018 à 20h00	Salle d'Animation de l'Ecole Primaire de Villé	le Albé, Bassemberg, Villé	
Mardi 20 Novembre 2018 à 20h00	Salle Polyvalente de Lalaye	Breitenau, Fouchy, Lalaye, Urbeis	

Le Conseil Communautaire prend acte du travail réalisé par la Commission URBANISME – CONFERENCE DES MAIRES.

2.) Commission AGRICULTURE-ENVIRONNEMENT du 01 Octobre 2018

Présenté par Serge JANUS

a.) APFM - Audit sur l'agriculture de Montagne

Le 24 Janvier 2018, les élus de la Chambre d'Agriculture et des Communautés de Communes des vallées de la Bruche et de Villé se sont retrouvés afin de dresser un bilan des actions menées ensemble depuis 15 ans et redéfinir les nouveaux axes de travail pour les 5 années à venir.

Les différentes thématiques retenues sont :

- le rôle de l'agriculture de montagne,
- la valorisation des ressources fourragères,
- la valorisation des produits et plans qualités,
- la commercialisation des produits et promotion de l'agriculture de montagne.

La première étape programmée de cette démarche était de faire un état des lieux complet de la situation de l'agriculture sur le territoire.

Pour cela 2 enquêtes ont été préparées :

La première a été réalisée de Mai à Juillet auprès des agriculteurs avec un taux de participation de 77%.

La seconde sera à destination des collectivités et des Associations Foncières du territoire.

Le contenu de cette enquête est orienté vers :

- la présentation de la Commune sous l'angle agriculture,
- le foncier de la Commune,
- le paysage,
- l'économie et la valorisation des produits fermiers,
- les projets agricoles de la Commune,
- les menaces pour l'agriculture.

Sur proposition de la Commission AGRICULTURE - ENVIRONNEMENT, le Conseil Communautaire décide de diffuser cette enquête aux Communes et aux Associations Foncières de la vallée.

b.) <u>Utilisation des terrains de la Communauté de Communes :</u> mise en place de convention de mise à disposition

Les terrains propriétés de la Communauté de Communes notamment en bord de rivière sont exploités par plusieurs agriculteurs de la vallée.

Pour régulariser cette situation, la Communauté de Communes met en place progressivement des conventions de mise à disposition de 3 ans avec les exploitants concernés.

Ainsi, à ce jour 7 conventions ont déjà été réalisées et il est proposé d'en contractualiser 5 nouvelles pour les exploitants et les parcelles suivantes :

 Monsieur Rémy MARCOT 33 Rue principale 67220 BREITENBACH Parcelles concernées :

Commune	Lieu-dit	Section	N° Parcelle	Surface en ares
Triembach-au-Val	Sichelmatten	03	57	62,60
TOTAL				62,60

 Monsieur Benoit BURRUS 4 Rue des Fontaines – Hirtzelbach – 67220 NEUVE EGLISE

Parcelles concernées :

Commune	Lieu-dit	Section	N° Parcelle	Surface en ares
Triembach-au-Val	Sichelmatten	03	167	12,17
TOTAL				12,17

 Madame Brigitte WILLIG 54A Rue Principale – 67220 SAINT PIERRE BOIS Parcelles concernées :

Commune	Lieu-dit	Section	N°Parcelle	Surface en ares
Saint-Maurice	Muehlmatten	09	13	16,82
Saint-Maurice	Die Gieselbrecht Matten	09	17	25,11
TOTAL				41,93

Commune	Lieu-dit	Section	N° Parcelle	Surface en ares
Neuve-Eglise	Grossherrenmatten	04	173	9,90
Neuve-Eglise	Rangmatten	06	154	4,25
Neuve-Eglise	Rangmatten	06	156	5,37
Neuve-Eglise	Rangmatten	06	27	9,70
Neuve-Eglise	Rangmatten	06	32	5,57
Neuve-Eglise	Rangmatten	06	35	5,07
Neuve-Eglise	Rangmatten	06	37	8,78
Neuve-Eglise	Rangmatten	06	41	8,50
Neuve-Eglise	Rangmatten	06	136	10,26
Neuve-Eglise	Rangmatten	06	137	4,40
Neuve-Eglise	Rangmatten	06	140	5,80
Neuve-Eglise	Rangmatten	06	142	1,34
Neuve-Eglise	Rangmatten	06	144	4,20
Neuve-Eglise	Rangmatten	06	145	2,57
TOTAL				85,71

Commune	Lieu-dit	Section	N° Parcelle	Surface en ares
Dieffenbach-au-Val	Roschmatten	09	183	0,87
Dieffenbach-au-Val	Roschmatten	09	185	4,23
Dieffenbach-au-Val	Roschmatten	09	187	5,53
Dieffenbach-au-Val	Roschmatten	09	189	0,72
Dieffenbach-au-Val	Roschmatten	09	191	0,39
Dieffenbach-au-Val	Roschmatten	09	193	1,47
Dieffenbach-au-Val	Roschmatten	09	195	6,57
Dieffenbach-au-Val	Roschmatten	09	197	3,23
TOTAL				23,01

 Monsieur Mathieu ZUMSTEEG 25 Rue de Dieffenbach -67220 NEUVE EGLISE Parcelles concernées :

Commune	Lieu-dit	Section	N° Parcelle	Surface en ares
Neuve-Eglise	Giessmatten	04	02	23,22
Neuve-Eglise	Giessmatten	04	09	8,47
Neuve-Eglise	Giessmatten	04	20	40,00
Neuve-Eglise	Giessmatten	04	24	21,28
Neuve-Eglise	Giessmatten	04	44	14,42
Neuve-Eglise	Giessmatten	04	46	21,31
Neuve-Eglise	Giessmatten	04	164	5,73
Neuve-Eglise	Giessmatten	04	168	12,36
Neuve-Eglise	Giessmatten	04	171	0,78
TOTAL				147,57

 Monsieur Adrien SCHWARTZ 171 Route du Col de Fouchy - 67220 FOUCHY Parcelles concernées :

Commune	Lieu-dit	Section	N° Parcelle	Surface en ares
Fouchy	Prés de Rouhu	05	2	17,14
Fouchy	Prés de Rouhu	05	3	15,79
TOTAL				32,93

Sur proposition de la Commission AGRICULTURE - ENVIRONNEMENT, le Conseil Communautaire décide :

- d'établir des conventions de mise à disposition à titre gratuit d'immeubles ruraux de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction, aux exploitants suivants:
 - 62,60 ares à Monsieur Rémy MARCOT pour les parcelles énumérées cidessus,
 - 12,17 ares à Monsieur Benoit BURRUS pour les parcelles énumérées cidessus
 - 150,65 ares à Madame Brigitte WILLIG pour les parcelles énumérées cidessus
 - 147,57 ares à Monsieur Mathieu ZUMSTEEG pour les parcelles énumérées ci-dessus
 - 32,93 ares à Monsieur Adrien SCHWARTZ pour les parcelles énumérées cidessus

c.) AFP du Kinschberg : participation aux frais de constitution

Dans le cadre de la politique paysagère de la vallée de Villé, la Commune de SAINT MARTIN, vient de créer la 4^{ème} AFP sur la vallée avec le soutien de la Communauté de Communes.

Il s'agit de l'AFP autorisée du Kinschberg qui englobe 127 parcelles pour 56 propriétaires sur une surface de 12 ha 95 a et 48 ca.

Après l'arrêté préfectoral de constitution du 12 Mars 2018, la première Assemblée Générale a eu lieu le 31 Mai 2018 avec l'élection du Comité Directeur dont Monsieur Clément WEBER a été élu Président de l'AFP.

Les frais de constitution de cette AFP s'élèvent à 800 €

Il est donc proposé de prendre en charge la moitié de cette somme à parité avec la Commune de SAINT MARTIN, conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 28 Juin 2001 qui prévoyait de couvrir 50% des frais d'enquête publique dans la limite de 10.000 Frs (1 524 €) pour les constitutions d'AFP.

Cette somme sera imputée au budget Agriculture 2018 sur la ligne « Soutien aux actions paysagères ».

Sur proposition de la Commission AGRICULTURE - ENVIRONNEMENT, le Conseil Communautaire décide de prendre en charge 50% des frais de constitution de l'AFP du Kinschberg dans la limite de 1 500 € et sur justificatifs des dépenses engagées.

d.) Observatoire de l'Energie : Renouvellement de la convention

Le Conseil Communautaire du 28 Septembre 2015 a décidé de mettre en place un observatoire de l'énergie avec l'entreprise SENGLER pour une durée de 3 années.

Au cours de cette période, cet observatoire a atteint tous ses objectifs à savoir :

- l'information en temps réel des fluctuations des prix du marché de l'énergie en matière de pellets et de fuel,
- le transfert aux Communes de 32 fiches d'information sur la tendance des prix,
- une amélioration des produits livrés notamment des pellets.

Toutefois, compte-tenu de la sollicitation d'autres fournisseurs d'intégrer cette observatoire et compte tenu aujourd'hui que le système peut fonctionner sans l'intermédiaire de la Communauté de Communes, il est proposé d'arrêté cette action au niveau de la collectivité intercommunale.

Les fournisseurs qui le souhaitent pourront poursuivre cette action en informant directement les Communes sur les tendances de prix de l'énergie.

A leur demande, la Communauté de Communes pourra leur fournir les coordonnées des collectivités de la vallée de Villé.

Sur proposition de la Commission AGRICULTURE - ENVIRONNEMENT, le Conseil Communautaire décide de mettre un terme à l'observatoire de l'énergie.

3.) Commission COMMUNICATION

Présenté par André REBOUL

1. Comcom'info N°34 - Décembre 2018

Le prochain numéro du Comcom'Info paraîtra en Octobre et comportera 4 pages + 2 pages "manifestations".

La Commission propose de l'articuler comme suit :

PAGE	SUJET	REDACTEURS	NBRE DE MOTS
Page 1	Edito	J.M. RIEBEL	100 mots
	Diversité des produits agricoles de la vallée	T. FROEHLICHER	150 mots + 1 photo
Page 2 et 3	Les balades ludiques	A. JEHL	200 mots + 2 photos
	Etude et action sur le commerce	R. MANGIN	200 mots + 1 photo
	PPRi	T. FROEHLICHER	200 mots + 1 photo
	Espace info énergie	T. FROEHLICHER	150 mots +1 photo ?
Page 4	Présentation des 2 nouveaux postes famille-jeunesse	R. SCHIEBER	200 mots + 1 photo
	Tournoi de foot transfrontalier	R. SCHIEBER	100 mots + 1 photo ?
En bref	Soutien aux Associations	A. REBOUL	150 mots

- L'échéancier est le suivant :

- Remise des articles (dernier délai le 31 Octobre 2018).
- Livraison dans les Communes : semaine 48 (26 Novembre).
- Distribution : semaine 49 (3 Décembre).

Le Conseil Communautaire prend acte de cette parution.

2. Plan de communication 2019

Afin que la Commission puisse préparer le plan de communication 2019, celle-ci demande aux différentes Commissions de se prononcer sur les sujets sur lesquels elles désirent communiquer en 2019.

Le Conseil Communautaire prend acte de cette demande.

3. Point sur la création du Magazine « La ComCom & Vous »

La partie rédactionnelle est achevée et a été transmise au concepteur « Atelier C. de BREITENBACH».

Il reste à finaliser la partie « A qui je m'adresse » et à rassembler les photos et illustrations. L'objectif est de pouvoir distribuer le magazine en même temps que le ComCom'info de Décembre.

Le Conseil Communautaire prend acte de l'avancement de ces travaux.

4. Point sur les banderoles et goodies

Monsieur André **REBOUL** présente les 3 banderoles qui ont été conçues en interne et imprimées par la société « Déklic graphique » pour un montant 302,40 € TTC. Il rappelle qu'un budget de 350 € TTC a été accordé pour l'acquisition de 2 banderoles publicitaires, mais vu le tarif proposé par « Déklic graphique », il a décidé de commander une banderole supplémentaire.

La Commission propose qu'une banderole soit mise en avant par les associations qui utilisent du matériel et/ou des services publicitaires de la Communauté de Communes. Les banderoles seront stockées à l'atelier intercommunal et devront y être récupérées par les Associations.

Monsieur André **REBOUL** rappelle que le choix des goodies a été acté mais pas encore commandé. Il évoque aussi la possibilité en 2019 de réaliser des goodies via le FABLAB L'inspirateur.

Sur proposition de la Commission COMMUNICATION, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- approuve la mise en avant d'une banderole à l'image de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé par les Associations qui utilisent du matériel et/ou des services publicitaires de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.
- approuve que les banderoles soient stockées à l'atelier intercommunal et récupérées par les Associations.

4.) Commission ECONOMIE - INDUSTRIE - COMMERCE - ARTISANAT du 16 Octobre 2018

Présenté par Roland MANGIN

1. Diagnostic & feuille de route pour le commerce

Monsieur Stéphane MOSER présente à la Commission les résultats du diagnostic feuille de route «Imaginer aujourd'hui les centralités de demain» de la CCI en partenariat avec le groupement commercial.

Le comité de pilotage s'est réuni à plusieurs reprises et les Communes ont dû remplir un questionnaire.

Début Juillet en soirée, ont eu lieu les assises du Commerce dans la salle de spectacle de la MJC.

Le commerce connaît aujourd'hui sa plus profonde mutation : développement du ecommerce (mais attentes croissantes de services de proximité) ; hausse importante des surfaces commerciales depuis 2008 (mais accélération de la consommation hors magasins). Nous sommes au début de l'émergence d'un nouveau modèle commercial qu'il va falloir accompagner en imaginant de nouvelles stratégies territoriales pour le commerce.

Dans la Vallée, on distingue 3 formes de centralités :

- Pôle de Villé
- 3 centralités de proximité : Triembach-au-Val Maisonsgoutte et St-Maurice
- 7 centralités d'hyper proximité : Steige Neuve-Eglise Albé- St-Pierre-Bois Fouchy /Lalaye – Dieffenbach-au-Val et Breitenbach.

Les 3 grands défis à relever par les centralités pour maintenir une fonction commerciale et de vie sont :

- Fonction Habitat.
- Fonction Services.
- Fonction Identité.

Les priorités d'actions :

Pôle de Villé:

Ville pôle et structurante du territoire qui se situe sur des axes de flux majeurs profitant à sa bonne santé commerciale. La centralité montre toutefois une démographie fragile qui tend à impacter l'activité commerciale. Elle peine également à polariser avec un manque de stabilisation de la population, un développement de la vacance et un parc en logement peu diversifié. Toutefois, on observe la concentration d'équipements non marchands.

Les axes de travail dans les années qui viennent :

- Améliorer l'ambiance d'achat du centre ville.
- Densifier le linéaire commercial avec des locomotives différencientes.
- · Capitaliser, par l'offre et les aménagements.
- Requalifier l'habitat des centres-bourgs pour dynamiser les commerces.
- Améliorer l'attractivité des points de vente.

Pôles de proximité:

Pôles de proximité avec un développement de la vacance, avec parfois une offre commerciale fragile déterminant une attractivité commerciale faible. On observe également la faible présence de services non marchands et d'équipements de santé au sein du linéaire commercial, impactant son attractivité et sa polarisation.

Les espaces publics sont dans l'ensemble peu qualitatifs (excepté pour Triembach-au-Val) et ne participent pas à la convivialité des centralités.

Les axes de travail dans les années qui viennent :

- Recentrer les commerces sur des espaces plus restreints.
- Améliorer l'attractivité urbaine en requalifiant la voirie et les espaces publics.
- Requalifier l'habitat des centres-bourgs pour dynamiser les commerces.
- Requalifier les espaces en friches et dégradés en coeur de centralité.
- Améliorer l'attractivité des points de vente.

Pôles d'hyper proximité :

Petits pôles avec des centralités de basse montagne peu lisibles en raison de leur structuration linéaire diffuse autour d'axes de flux. Très peu de services et d'équipements sont présents, ce qui ne participe pas à la polarisation et l'attractivité des centralités.

Les axes de travail dans les années qui viennent :

- Recentrer les commerces sur des espaces plus restreints.
- Améliorer l'attractivité urbaine.
- Capitaliser sur la vente directe et les tournées alimentaires.
- Améliorer l'attractivité des points de vente.

Monsieur Stéphane MOSER, parle des défis à mobiliser pour la structuration des centralités :

- Le SCOT : le volet DAAC devra positionner les centralités et fixer comme règle la non implantation de commerces de 300 m² en dehors des centralités.
- Le PLUI: il permettra via une OAP d'insister sur la multifonctionnalité des centralités.
- Une OPAH RU: elle devrait agir sur une rénovation mais surtout une restructuration d'habitat.

Monsieur Jean- Marc **RIEBEL**, fait part à la commission du décalage avec le PLUI qui devrait être arrêté en décembre 2018. L'idée, si le conseil municipal de Villé est d'accord, serait de créer une zone supplémentaire en UA commerce et définir la centralité de Villé.

Il rajoute qu'en tant que PPA (personne public associé), la CCI devrait transmette dans les prochains jours son analyse concernant le PLUI.

Il sera possible de modifier le PLUI après l'enquête publique.

Monsieur Stéphane MOSER, nous fait part de la synthèse des idées émises lors des assises :

Les grands I-thèmes sont : Services - Communication - Aménagement

2. Intérêt communautaire

La loi Notre intègre le commerce au sein du bloc de compétences obligatoires « développement économique » transféré aux Communauté de Communes à partir du 1^{er} Janvier 2017 tout en laissant au bloc communal la liberté de définir ce qui relèvera de la compétence intercommunale et ce qui sera de la compétence des Communes membres.

Ainsi l'intérêt communautaire de «la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales» doit être défini au plus tard le 31 Décembre 2018. A défaut, la compétence sera transférée dans son intégralité à l'intercommunalité.

Il est proposé au Conseil Communautaire de définir l'intérêt communautaire selon les axes suivants :

Priorités stratégiques

Définition de l'intérêt communautaire

Sensibiliser les commerçants et les élus aux évolutions du modèle commercial

Actions d'information, de formation collectives destinées à accompagner les acteurs du commerce du territoire à comprendre les évolutions du commerce pour mieux saisir les opportunités de développement et organiser les offres commerciales de demain

Soutenir les projets de centre-bourg ou de centre ville en développant une vision globale

Actions destinées à accompagner la restructuration des centres villes et centres-bourgs par la mutualisation de moyen et d'ingénierie sans se substituer aux communes dans l'aménagement

Développer une gouvernance commune de l'urbansme commercial

Actions d'observation des mutations du commerce sur le territoire, mise en œuvre des outils de pilotage de l'organisation commerciale du territoire, analyse de l'impact des implantations commerciales sur l'aménagement du territoire et coordination des démarches de recherches de nouvelles enseignes.

Intervenir sur l'immobilier commercial et créer du lien avec les propriétaires Actions d'observation des loyers, d'information des propriétaires de locaux commerciaux, de coordination des actions de ré-utilisation des locaux commerciaux vacants, et d'anticipation des risques de friches commerciales.

Accompagner la promotion de la dynamique commerciale

Action de soutien aux actions collectives de promotion des commerces et d'adaptation aux nouveaux temps sociaux

Conformément à la Loi Notre qui oblige les Communautés de Communes à définir l'intérêt communautaire dans les 2 ans qui suivent la mise en conformité de leurs statuts, soit au plus tard le 1er Janvier 2019 pour la Communauté de Communes de la vallée de Villé, et sur proposition de la Commission ECONOMIE – INDUSTRIE – COMMERCE - ARTISANAT, le Conseil Communautaire approuve la modification de l'intérêt communautaire au chapitre 2 « Actions de développement économique » des compétences obligatoires.

3. FABLab

3.1. Convention de mise à disposition de la Maison Choiseul-Meuse

Monsieur Jean- Marc RIEBEL, annonce que le **projet de FabLab** avance plus vite que prévu grâce à un noyau dur composé d'une dizaine de membres fondateurs.

Il s'agit pour l'instant d'une section de la MJC. Il ne s'agit pas d'une section classique car l'intégralité de l'investissement est réalisée par la Communauté de Communes, seul le fonctionnement passe par la MJC.

Le FabLab de la Vallée se nomme l'Inspirateur et le responsable de la section est Monsieur Jean Luc **MORIN**, il est provisoirement installé dans la Maison Choiseul-Meuse.

Des travaux ont été réalisés par les membres du FabLab (sol – peinture – installation de WC, placo, etc ...) et l'électricité par Monsieur Eric **DILLENSEGER** de l'atelier intercommunal.

Le Président insiste sur le fait que l'Inspirateur doit accueillir un maximum de monde et surtout un public très différent. Il faut être interactif avec le territoire. Il souhaite que des allers et retours d'informations avec la collectivité soit réalisés assez souvent. Il aimerait que le tarif et les conditions d'accès au FabLab soient transparents et accessibles financièrement au plus grand nombre.

Une convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux de la Maison Choiseul-Meuse et de leur gestion va être signée entre la MJC et la Communauté de Communes. Le matériel reste la propriété de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

Sur demande de Monsieur André **REBOUL**, le Président précise que le FabLab fonctionnera avec une cotisation annuelle et avec la prise en charge des coûts de fabrication par chaque utilisateur. Un tarif spécifique sera également proposé aux scolaires et des conventionnements avec les entreprises de la vallée seront mis en place.

Par ailleurs une visite des locaux sera organisée pour les élus communautaires dès que tous les équipements seront installés.

Sur proposition de la Commission ECONOMIE – INDUSTRIE – COMMERCE - ARTISANAT, le Conseil Communautaire, autorise le Président à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux de la Maison Choiseul-Meuse et de leur gestion avec la MJC.

3.2. Plan de financement suite à l'accord d'une subvention

La Communauté de Communes a par ailleurs, répondu à un appel à projet lancé par la Région Grand Est sur les FabLab en milieu rural. La Communauté de Communes de la Vallée de Villé étant lauréate de cet appel à projet, une subvention de 50% soit 42.430 € a été attribuée. Cette subvention permettra d'acquérir l'ensemble du matériel en 2018.

Le Président remercie Madame Marie **HERTH** pour le portage du dossier au niveau de la Région ainsi que Audrey et Noël, qui chacun dans son domaine, portent ce dossier.

Lors de l'élaboration du Budget Primitif 2018, la Communauté de Communes avait décidé l'inscription d'une somme de 40.000 € au budget d'investissement pour la réalisation d'un FabLab.

Après analyse des différents besoins, il convient d'approuver le nouveau plan de financement ci-dessous :

	Dépenses	Recettes	
Matériels HT	61 500,00 €		
Formation HT	16 360,00 €		
Communication HT	7 000,00 €		
TVA	16 972,00 €		
Subvention accordée HT 50%		42 430,00 €	
FCTVA		16 704,00 €	
Total	101 832,00 €	59 134,00 €	

	T
Reste à charge	42 698,00 €

Sur proposition de la Commission ECONOMIE – INDUSTRIE – COMMERCE - ARTISANT, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le nouveau plan de financement.
- approuve la décision modificative s'y rapportant.
- autorise le Président à signer la convention de financement avec la Région Grand Est relative à la subvention ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

3.3. Travaux en régie

Dans les 40.000 € initialement prévus, était budgétisé l'achat d'un extracteur d'air pour le FabLab pour un montant de 5 000 €.

Or il s'avère que la section du FabLab pourrait créer cet extracteur par ses propres moyens pour un coût moindre (Ces travaux permettront aussi de réinjecter l'air chaud dans les locaux après filtration).

La dépense consisterait à l'achat de petit matériel (Moteur, tuyaux, filtre à charbons, planches, vis...) pour 1 montant total de 2 000 €.

Ces petites fournitures ne pouvant être imputées directement en investissement, il est proposé d'inscrire la somme de 2 000 € en fonctionnement pour l'achat de matériel et en fin d'opération, d'imputer ce montant sur le compte de dépenses d'investissement par le biais d'une opération budgétaire. (Dépense 040-2188 – Recette 042-722).

Sur proposition de la Commission ECONOMIE – INDUSTRIE – COMMERCE - ARTISANAT, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- · approuve cette décision.
- · approuve la décision modificative correspondante.

4. Pacte de ruralité

Le Président fait le point sur le pacte de ruralité, plusieurs réunions ont déjà eu lieu avec des séances de travail élargies aux sociaux professionnels.

La vallée de Villé et le Val d'Argent appelés Vallées Vosgiennes dans ce projet représentent l'Alsace dans le cadre de cette démarche initiée par la Région Grand Est.

Trois fiches actions ont été établies :

- 1. FabLab et espace de Coworking
- 2. Animation économique à destination des Entreprises
- 3. Développer une offre en hébergement qui réponde à la demande des entreprises

La prochaine réunion aura lieu en Janvier à VERDUN, le Président invite les membres de la Commission intéressés à se faire connaître auprès d'Audrey.

Le Conseil Communautaire prend acte de cette information.

5. Divers

Monsieur Jean-Luc **MORIN** demande comment relancer l'idée de l'annuaire des entreprises. Après discussion, aucune décision n'a été prise entre une version numérique et une version papier. Il est important de collecter correctement les données, les Communes pourraient être un véritable relais.

Le Président souhaite par ailleurs organiser une rencontre avec l'Association « outils en mains ». Cette Association fait découvrir tout au long de l'année les métiers de l'artisanat aux collégiens volontaires.

Une rencontre avec les artisans pourrait être organisée en lien avec la Commission Jeunesse pour exposer le dispositif.

Le Conseil Communautaire prend acte de cette information.

III - MAISON DU VAL DE VILLE

1. Avenant à la convention avec les Amis de la Maison du Val de Villé.

La Communauté de Communes est propriétaire de trois alambics depuis l'acquisition de l'ancienne distillerie en 2008.

Deux d'entre eux ont été percés par les douanes et seront exposés dans l'ancienne distillerie, le troisième enregistré sous le N° 67-8375 est toujours en état de fonctionner.

Néanmoins pour pouvoir être utilisé à des fins d'animations autour de la distillation, il doit être affecté à une personne physique responsable.

Il est donc proposé de mettre cet alambic à disposition de l'Association des Amis du Musée du Val de Villé pour des animations autour de la distillation sous la responsabilité de son Président.

L'Association se chargera des démarches administratives à effectuer auprès des douanes lors de ces animations.

Un avenant à la convention signée en 2015 a été rédigé dans ce sens.

Suite à ces explications, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer l'avenant 2018 à la convention avec les Amis de la Maison du Val de Villé.

IV - PERSONNEL

1° CREATION D'UN POSTE D'ETAPS PRINCIPAL 1ERE CLASSE

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire approuve la création d'un poste d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal de 1ère classe contractuel, pour la période du 11 Septembre 2018 au 31 Décembre 2018, à raison de 35H00/Semaine, rémunéré sur la base de l'indice Brut 482 majoré 417.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

2° CREATION D'UN POSTE D'APPRENTI BPJEPS AAN

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire :

- approuve la création d'un second poste d'Apprenti BPJEPS AAN (Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport - Activités Aquatiques et de la Natation) à partir du 1^{er} Septembre 2018 jusqu'au 31 Août 2019, rémunéré sur la base du SMIC,
- autorise le Président à signer la convention avec le CFA FORMAS et le CREPS, ainsi que tout autre document relatif à cette embauche.

3° MENSUALISATION DES INDEMNITES DES PRESIDENTS

En vue de la mise en place du Prélèvement à la Source au 01 Janvier.2019, et pour des raisons de simplification comptable, le Président propose de mensualiser le paiement des indemnités des Présidents à compter de cette même date.

Le Conseil Communautaire approuve cette proposition.

V - FINANCES

1° CENTRE NAUTIQUE AQUAVALLEES – ETUDE SOURCING

Par délibération du 19 Juillet dernier le Conseil Communautaire avait donné l'autorisation au Président de rechercher un Cabinet Spécialisé pour l'accompagnement de la Communauté de Communes dans le cadre d'une éventuelle externalisation des services du Centre Nautique.

La Sté FINANCE CONSULT nous a fait une offre pour un montant de 6.000,-€ TTC. La prestation consiste à l'assistance de la Collectivité à l'organisation d'un sourcing d'opérateurs afin de conclure à l'opportunité ou non d'externaliser la gestion du Centre Nautique Aguavallées, dans le cadre d'une concession.

Cette étude sera présentée à la Commission Réunie le moment venu.

Sur proposition du Président le Conseil Communautaire :

- approuve la proposition de la Sté FINANCE CONSULT pour un montant total de 6.000,- € TTC
- autorise le Président à signer la convention,
- approuve la décision modificative s'y rapportant.

2° TRAVAUX COMPLEMENTAIRES AU CENTRE NAUTIQUE

Le Président informe les membres du Conseil Communautaire que dans le cadre de l'amélioration de la lutte contre les légionnelles des équipements de puisage d'eau chaude sanitaire du Centre Nautique, les 2 mitigeurs groupés des douches collectives doivent être remplacés par 24 mitigeurs individuels sur chaque colonne de douche.

Cette prestation a été estimée par les services Electricité de Strasbourg pour un coût de 23 300,92 € TTC

Le Président propose au Conseil Communautaire :

- d'approuver ces travaux pour un montant de 23.300,92 € TTC,
- d'approuver la décision modificative s'y rapportant.

3° DECISIONS MODIFICATIVES

Sur proposition du Président le Conseil Communautaire approuve les décisions modificatives ci-dessous :

SERVICES GENERAUX - N° 3

Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
60632 042-722	Fonctionnement Achat petit matériel FABLAB Travaux en régie FABLAB	+ 2.000,-	+ 2.000,-
611 611	Etude Sourcing Centre Nautique Travaux désinfection réseau eau chaude sanitaire du Centre Nautique	+ 6.000,- + 4.200,-	
022	Dépenses fonctiont imprévues (93.006,-)	- 10.200,-	
7788 023	Remboursement assurance table mixage Virement à l'investissement	+ 3.000,-	+ 3.000,-
021 2188-126	Investissement Virement du fonctionnement Achat nouvelle table de mixage	+ 3.000,-	+ 3.000,-
21318-237	Mise en place mitigeurs Centre Nautique	24.000,-	
21318-284	Remplacement baie vitrée Centre Sportif	+ 4.200,-	
020	Dépenses imprévues (76.500,-)	- 28.200,-	
040-2188-126 2188-126	Matériel FABLAB (en régie) Matériel FABLAB (40.000,-)	+ 2.000,- + 59.832,-	1 22 420
1312 10222	Subvention Région (10.000,-) FCTVA (6561,-)		+ 32.430,- + 10.143,-
020	Dépenses imprévues (48.300,-)	- 19.259,-	
	TOTAL	+ 50.573,-	+ 50.573 ,-

VI - DIVERS

Charte d'engagement de l'AERM

L'adaptation et l'atténuation du changement climatique dans le domaine de l'Eau, Le Président propose aux élus communautaires de signer la charte d'engagement de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse sur l'adaptation et l'atténuation du changement climatique dans le domaine de l'Eau.

Cette charte se traduit par 6 objectifs stratégiques :

- mieux protéger contre les évènements extrêmes.
- réduire les consommations en eau à l'horizon 2030,
- sécuriser les approvisionnements en eau potable pour tous en 2030 tant en quantité qu'en qualité,
- aménager autrement par réduction des surfaces imperméabilisées,
- réduire les émissions des gazs à effet de serre,

 augmenter le stockage de carbone qui contribue à la préservation de la ressource en eau.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire décide de signer la charte d'engagement de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Fermeture de l'atelier intercommunal

Charles **FAHRLAENDER** interpelle le Président sur la fermeture de l'atelier au mois de Septembre 2018 et trouve que le matériel intercommunal devrait être mis à disposition en permanence des Associations de la vallée.

Le Président lui répond en précisant que :

- cette décision a été prise par ses soins pour permettre aux employés intercommunaux de résorber en partie le cumul de leurs heures supplémentaires,
- les Associations ont été largement prévenues en amont de cette fermeture et qu'elles pouvaient prendre leurs dispositions au mois d'Août,
- l'atelier et son personnel ne sont pas serviables et corvéables à merci et qu'il faudra très nettement revoir les règles de fonctionnement dès que les travaux auront été réalisés.
- le service proposé est nettement moins contraignant que les autres structures et Associations qui prêtent du matériel hors vallée.

Le Conseil Communautaire prend acte de ces précisions.

Solidarité financière sur les « Noël dans la vallée » et « Fête de la musique »

Francis **ADRIAN** et Emmanuel **ESCHRICH** souhaitent que la Communauté de Communes apporte un soutien financier aux manifestations « Noël dans la vallée » et « Fête de la musique » en cas d'annulation exceptionnelle liée à des aléas climatiques notamment ou autres.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire entérine le principe de jouer la solidarité financière pour les manifestations « Noël dans la vallée » et « Fête de la musique » en ca d'annulation avec examen au cas par cas de chaque situation.

• <u>CPA (Compte Personnel d'Activités) – CPF (Compte Personnel de</u> Formation)

Yvette **WALSPURGER** demande s'il existe un modèle de délibération pour les CPA et CPF qui doivent être délibérés dans les conseils municipaux.

Les services de la Communauté de Communes de la vallée de Villé vont se renseigner auprès d'autres collectivités pour connaître les taux de prise en charge, et les communiqueront aux Communes.

Le Conseil Communautaire prend acte.

Etude piste cyclable

Rémy BAUER souhaite savoir où en est l'étude piste cyclable.

Le Président rappelle que cette étude a démarré.

Une rencontre avec le collectif « pistes cyclables » a été organisé et leurs propositions seront prises en compte par le bureau d'étude. Par ailleurs la démarche menée par la Communauté de Communes entre pleinement dans le plan vélo de l'Etat, mis en place récemment, et qui précise que pour tout accompagnement financier un schéma des pistes cyclables doit être mis en place.

Le Conseil Communautaire prend acte.

Déploiement de la fibre

Emmanuel **ESCHRICH** souhaite connaître l'état d'avancement du déploiement de la Fibre optique et souhaite qu'il y ait plus de communication sur ce sujet auprès des Communes.

Le Président va se renseigner au près des services de la Région..

Le Conseil Communautaire prend acte.

Pylône de téléphonie mobile à LALAYE

Yvette **WALSPURGER** informe ses collègues que la Commune de LALAYE a finalement été retenue prioritairement pour l'installation d'un nouveau pylône de téléphonie mobile.

Le Président demande à la Commune de LALAYE de transmettre la localisation exacte de ce pylône afin de mettre en conformité le plan de zonage.

Le Conseil Communautaire prend acte de cette information.

Col de signe lampadaire dans la Zl

Jean-Georges HIRSCHFELL informe le Président que le col de cygne d'un lampadaire de la Zone Industrielle de NEUVE EGLISE, TRIEMBACH AU VAL et VILLE bouge dangereusement.

Le Président va donner des instructions pour que la réparation soit effectuée dans les meilleurs délais.

Le Conseil Communautaire prend acte.

Parking Super U

André **REBOUL** demande si la convention avec la Commune de VILLE concernant le parking de l'ancien Super U a été signée.

Le Président précise qu'à ce jour la Communauté de Communes est toujours en attente du retour de la dite convention signée. Il rappelle également que cette convention précise notamment que :

- la Communauté de Communes va restaurer la bande de roulement de l'entrée du parking jusqu'à sa sortie.
- que la partie arrière du parking sera fermée sauf pour des occasions exceptionnelles (mise en place de barrière amovibles),
- que la partie en enrobée du parking sera entretenue par la Commune de VILLE.

Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.

Autres informations

- Sur demande d'Emmanuel **ESCHRICH**, le Président rappelle qu'une réunion de travail reste à programmer sur la taxe de séjour.
- Une autre réunion est également à programmer avec l'ensemble des Maires pour rencontrer la gendarmerie suite à leur demande.
- Le Président propose d'organiser le prochain Conseil Communautaire le 21 Décembre 2018 avec à l'ordre du jour notamment l'arrêt du PLUi.
- Le Président propose également d'organiser la cérémonie des Vœux 2019, le 11 Janvier à 19H00.

Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.

Personne n'ayant plus de question à poser, le Président clôt la séance.

